Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE
De la Nature et des Hommes
www.sepanso40.fr

Au jour le jour – Septembre 2023

01 09 : Pays tarusate – Dossier 23BX00287 – Le Ministère des armées répond à notre courrier du 2 mars 2023 : *« Vous m'avez saisi par courrier du 2 mars 2023 d'une demande concernant l'usage par le ministère des armées d'un corridor aérien situé à proximité de l'EALAT (Dax) notamment dans le cadre d'exercices. Depuis 2019, aucun élément n'est intervenu pour remettre en cause l'intérêt opérationnel de ce couloir aérien... Eu égard aux éléments que vous portez à ma connaissance, et afin de préserver l'usage des couloirs aériens par l'EALAT, je vous précise que le ministère des armées étudie la possibilité d'intervenir à l'instance n° 2300287 devant la cour administrative d'appel de Bordeaux, lorsque vous m'aurez tenu informé de la production de votre mémoire en défense, et ceci afin d'inviter la cour à rejeter la requête introduite par la communauté de communes du pays tarusate à l'encontre du jugement rendu par le tribunal administratif de Pau le 30 novembre 2022 censurant les dispositions de sont Plan Local d'Urbanisme intercommunal en tant qu'il destine plusieurs parcelles situées à Rion des Landes à l'installation d'éoliennes dans le secteur d'entrainement à très basse altitude des hélicoptères de l'aviation légère de l'armée de terre... »*

01 09 : Bayonne-Tarnos – Dossier 23BX02117 – La Cour administrative d'appel de Bordeaux communique une copie de la requête que le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire lui a adressé le 24 juillet : il demande 1° d'annuler le jugement n° 2002048 du 22 mai 2023 du tribunal administratif de Pau en tant qu'il a annulé l'arrêté du 31 juillet 2020 des préfets des Pyrénées Atlantiques et des Landes portant modification de l'article 26 du règlement particulier du port de Bayonne en tant qu'il autoriser les activités de pêches dans les limites administratives de celui-ci par un nouvel article 26.3 ; 2° de rejeter la requête de première instance.

01 09 : Hossegor – Dossier 23BX02342 - – La Cour administrative d'appel de Bordeaux communique une copie de la requête que Mme Sylvie Brossard, épouse Coulome et de M. Richard Coulome ont adressé le 29 août 2023. Ils demandent à la cour 1° d'annuler le jugement n° 201316 du 27 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Pau a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la délibération du 27 février 2020 par laquelle la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal applicable sur le territoire de communauté de communauté en tant qu'il maintient un emplacement réservé sur le bien leur appartenant situé sur la parcelle cadastrée section AB 204 sise 483 boulevard de la dune à Soorts-Hossegor ; 2° d'annuler la délibération en date du 27 février 2020 par laquelle la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud a approuvé le PLUi applicable sur le territoire de la communauté de communes en tant qu'il maintient un emplacement réservé sur le bien leur appartenant situé sur la parcelle cadastrée section AB 204 sise 483 boulevard de la dune à Soorts-Hossegor 3° de mettre à la charge de la communauté de communes ...
A cette date est transmise l'ordonnance de clôture de l'instruction : 31/05/2024.

04 09 : Soustons – Dossier 2100111 – Domaine de la Côte d'Argent c/préfecture – Le Tribunal administratif communique l'ordonnance de clôture de l'instruction (19/09/2023)

05 09 : Messanges – Instance 2300151 (contestation de l'autorisation de défrichement) – la préfète des Landes adresse au Tribunal administratif de Pau un mémoire en réponse : 22 pages + 20 pièces jointes)
05 09 : Mimizan –Le Parquet général près la Cour des comptes répond à notre courrier du 16 août 2023 relatif au refus d'exécution de décisions de justice par Mme la préfète des Landes (2 pages) : *« ... je vous informe que le déféré que vous nous avez transmis est irrecevable... »*

05 09 : Bayonne-Tarnos – Pêche aux filets dans le port – A la demande de la SEPANSO 40, SEPANSO 64, SALMO TIERRA et de l'APPMA du Gave d'Oloron, Me Ruffié présente un recours introductif d'instance au Tribunal administratif de Pau (38 pages + 41 pièces jointes) pour demander l'annulation de l'arrêté inter-préfectoral n° 64-2023-06-30-00013 portant modification du règlement particulier de police portuaire de Bayonne publié au recueil des actes administratifs le 6 juillet 2023. Alors que les associations avaient obtenu le 22 mai 2022 avaient obtenu l'interdiction de la pêche dans le port, un nouvel arrêté quasiment identique (seul le deuxième paragraphe concernant le PLAGEPOMI a été retiré) à celui annulé a été pris par les préfets et le président du conseil régional. Parallèlement Me Ruffié présente une demande préalable indemnitaire aux préfets et au président du conseil régional. Ils demandent le versement de la somme de 26.704.646 euros en réparation du préjudice écologique tenant aux carences de l'administration dans l'exercice du pouvoir de police justifiée par plusieurs éléments chiffrés concernant l'ampleur du préjudice que ces pêches ont causée pour la biodiversité.

06 09 : Soustons – Dossier 2100111-3 – Le Tribunal administratif nous informe que cette affaire est inscrite au rôle de l'audience publique du 27/09/2023.

07 09 : Mimizan – Instance 22BX02639 – Me Ducourau adresse un mémoire récapitulatif et en réplique au Mémoire en réponse de la Commune en date du 30/06/2023 : 35 pages + 17 pièces jointes.

07 09 : Mont de Marsan – Commission Départementale de la Nature, des Sites et Paysages –
1 - PC n° 040 046 19 X 0042M01 à Biscarrosse,
2 - PC n° 040 108 23 0 0007 à Gastes,
3 - PC n° 040 046 23 X 0086 à Biscarrosse,
4 - PC n° 040 046 23 X 0075 à Biscarrosse.
Jean-Pierre Temboury a représenté la SEPANSO

07 09 : Bias - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme – La SEPANSO adresse une série d'observations à Madame le Maire à propos du dossier de modification n°1 du PLU (1 page)

12 09 : Bayonne – Parquet Régional Financier – Michel Rodes a représenté la SEPANSO.

12 09 : Mont de Marsan - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – PV officiel : 16 pages + présentations dossiers.

13 09 : Castets – Consultation publique - Projet de construction et d'une exploitation d'une plate-forme logistique – La SEPANSO adresse à la préfecture ses observations (2 pages) – *« Ce dossier est plein de vide. Nous émettons un avis défavorable et vous demandons de bien vouloir prescrire une étude complémentaire association riverains et associations environnementales associées à nouvelle consultation publique. »*

14 09 : Bordeaux – Conseil d'administration de la Fédération SEPANSO Aquitaine

16 09 : La Rochelle – Appel pour une véritable transition agricole et un plan de sortie des pesticides de synthèse – **https://you.wemove.eu/campaigns/l-appel-de-la-rochelle-pour-une-veritable-transition-agricole-et-un-plan-de-sortie-des-pesticides-de-syntheses**

18 09 : Nettoyage du littoral landais – Le président du Conseil départemental répond au courrier de la SEPANSO en date du 26 mars 2023 (2 pages). Il confirme que le criblage permet de retenis les déchets supérieurs à 8 mm, ce qui signifie que revienne sur l'estran des déchets plus petits ce qui peut poser problème à diverses espèces. Il conclut toutefois son courrier sur une note optimiste : *« J'en profite pour vous informer que le Syndicat Mixte du Littoral Landais étudie actuellement la faisabilité de la mise en place d'une collecte spécifique des microplastiques. Une seconde phase d'essais aura lieu dans les prochains mois avant validation définitive d'un mode opératoire... ».*

18 09 : Saugnac & Cambran – alertée par des riverains la SEPANSO s'adresse Alliance Forêts Bois pour rappeler que nous sommes opposés au changement d'orientation forestière sur des parcelles de feuillus : arasées pour être replantées en pins. Le D.G. d'Alliance répond aussitôt qu'il ne s'agit que d'un nettoyage ; les propriétaires n'ont pas prévu de reboiser.

18 09 : Mammifères marins - Consultation publique : projet d'arrêté établissant des mesures spatio-temporelles visant la réduction des captures accidentelles de petits cétacés dans le golfe de Gascogne pour les années 2024, 2025 et 2026 jusqu'au 28 septembre –
La SEPANSO a dénoncé le projet hypocrite du gouvernement comportant des dérogations rendant illusoire la fermeture de la pêche pendant un mois. La SEPANSO demande 3 mois sans dérogations.
https://agriculture.gouv.fr/consultation-publique-projet-mesures-spatio-temporelles-cetaces

19 09 : Soustons – Dossier 2100111-3 (Domaine de la Côte d'Argent c/SEPANSO40) – Clôture de l'instruction.

19 09 : Lit & Mixe – Le président de la communauté de communes Côte Landes Nature répond le 12 septembre (courrier posté le 19) au courrier de la SEPANSO (demande du 21 juin 2023 de recours en rectification d'erreur ou d'omission matérielle – PC 040 157 22 X 0022) : *« ... je vous adresse ci-joint l'analyse de notre conseil, le cabinet Boissy... Au regard des conclusions de cette analyse, je suis dans l'impossibilité de donner une suite favorable à votre demande... »* P.J. Production du Cabinet Boissy :15 pages.

19 09 : Bordères & Lamensan – La préfète répond à notre courrier du 11 mai dernier concernant le foyer d'influenza aviaire dans cette commune : *« ...Le produit de désinfection SEPTICID XL... est couramment utilisé. Les modalités de son utilisation n'ont pas conduit à des remarques particulières de la part des services vétérinaires... J'ajoute qu'aucun impact de pollution ne mas été rapporté depuis la mise en œuvre des opérations de désinfection conduites en exploitation foyers d'influenza d'IAHP... »*

19 09 : Roquefort – Restitution de l'étude sur l'inventaire des coléoptères saproxyliques des hêtraies de la Douze et du Ciron, réalisée dans le cadre d'un suivi scientifique Natura 2000 sur la période 2020-2022. L'expertise a été réalisée par M. Bruno MERIGUET, spécialiste des coléoptères à l'Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE).

19 09 : Pau – Dossier 1901303 (Mathonière...SEPANSO c/préfecture de Landes) – Georges Cingal a représenté la SEPANSO. Comme demandée par Me Ruffié la rapporteure a invité le tribunal administratif à retenir l'annulation de la preuve du dépôt (fraude) – frais de procès (1500 euros) au bénéfice des requérants – Affaire mise en délibéré
Par contre la rapporteure a estimé que l'éleveur ayant régularisé sa situation concernant les permis de construire, le tribunal devrait rejeter les demandes des requérants et les condamner à indemniser l'éleveur.

28 09 : Déchets – La SEPANSO a signé « la Position commune des organisations européennes de protection de l'environnement sur la révision de la directive sur les déchets d'équipements électriques et électroniques » qui sera adressé à la Commission de l'Union européenne.

20 09 : Saint-Paul les Dax – La SEPANSO reçoit la présentation Powerpoint du projet photovoltaïque (puissance 7 MWc sur 5 ha) sur le site de l'ancienne décharge route d'Herm par Candate Énergie

20 09 : Mimizan – Dossier 22BX02639 (Parc d'Hiver) – Me Ducourau adresse un mémoire en réponse à la Cour administrative d'appel.

20 09 : Bias – Consultation publique – Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme – La SEPANSO a adressé ses observations (2 pages) à Madame le Maire, lesquelles aboutissent à un avis défavorable de notre organisation.
21 09 : Eau – échanges entre associations du Bassin de l'Adour – Georges Cingal et Michel Rodes ont représenté respectivement la SEPANSO 40 et la SEPANSO 64

22 09 : Schéma régional des carrières – visioconférence (en raison de la visite du prince Charles)

22 09 : Saint-André de Seignanx - Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant un projet d'exploitation d'une plateforme de valorisation et d'une installation de stockage de déchets inertes du BTP présentée par la société Mat-Eco Landes Pays Basque – Observations SEPANSO : 2 pages

22 09 : Léon – Me Wattine adresse un recours administratif préalable au Maire pour lui indiquer la SEPANSO sollicite le retrait du permis d'aménager n° 0401 50 22 X 0002 (Projet Paloma qui mobilise un terrain de plus de 6 hectares sur la rive du lac)

23 09 : Parentis en Born – Courrier à la préfète : *« L'association Bien Vivre Au Mouquet (664 route du Mouquet à Parentis) a attiré votre attention sur la nécessité de ne pas détruire des espèces protégées sur le site envisagé par l'aménageur : engoulevent d'Europe et fauvette pitchou qui prospèrent sur les friches, chauves-souris qui vivent en colonies dans des granges promises à la destruction.... Cette association n'a reçu aucune réponse à ses questions. J'ai donc l'honneur de vous solliciter pour que nous sachions au plus vite ce que l'administration a décidé ou va décider. Naturellement la réglementation ne permet pas de détruire des espèces si la procédure réglementaire n'est pas respectée...»*

24 09 : Léon – Réserve naturelle du Courant d'Huchet – Le 31 juillet la SEPANSO avait interrogé la préfète au sujet du chapiteau installé dans le périmètre de la réserve pour accueillir diverses activités : vide-greniers, repas des chasseurs, expo de véhicules anciens... Nous n'avons pas encore reçu de réponse, donc nous demandons la transmission de l'évaluation des incidences NATURA 2000 auquel ce projet a été nécessairement soumis (article L.414-4 du Code de l'Environnement)

24 09 : Hossegor (seconde chance à Dax le 28 septembre)

25 09 : SDAGE Adour-Garonne – Instance n° 2205521 (clôture de l'instruction fixée au 19/10/2023) – Hervé Hourcade, juriste de FNE Midi-Pyrénées adresse au Tribunal administratif de Toulouse le mémoire en réplique (34 pages + 3 nouvelle pièces jointes) dans l'intérêt de FNE MIDI-PYRENEES, FNE 65, APRA Le Chabot, ANPER TOS, CCM 31, CEA, AAPPMA Marignac, NORD EN VIE, CALEHL, CONFEDERATION PAYSANNE 81, UPNET, FNE 82, SEPANSO AQUITAINE. Ce mémoire répond au mémoire du préfet coordonnateur du Bassin Adour-Garonne reçu au greffe le 12 juillet 2023.

25 09 : Léon – Moliets - Réserve naturelle du Courant d'Huchet – L'adhérent qui avait reçu une réponse du chef de cabinet du Secrétariat chargé de la biodiversité le 27 août lui écrit pour faire observer qu'on attend toujours les réponses officielles de la préfète des Landes.
Rappel : la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, saisie par la SEPANSO, a écrit le 30 août : « ... *les documents sollicités sont librement communicables à toute personne qui en fait la demande en application de l'article L.124-3 du code de l'environnement et de l'article L.311-1 du code des relations entre le public et l'administration, sous les réserves et dans les conditions qui viennent d'être énoncées... »*

26 09 : TRIBUNE - Photovoltaïque sur des terres naturelles, agricoles ou forestières : nous ne tomberons pas dans le panneau ! : Alors qu'Emmanuel Macron affirme vouloir travailler avec les agriculteurs pour leur permettre d'avoir « par l'agrivoltaïsme » une réponse à la baisse des rendements, plus de 200 organisations (dont la SEPANSO) rejettent ici cette « vision d'une transition écologique allant vers une société de surconsommation ultra-connectée » et appellent à une opposition massive à tous ces projets photovoltaïques... https://lessoulevementsdelaterre.org/ - https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/260923/photovoltaique-sur-des-terres-naturelles-agricoles-ou-forestieres-nous-ne-tomberons-pas-dans-le-panneau

27 09 : Pau - Soustons – Dossier 2100111-3 (Domaine de la Côte d'Argent c/SEPANSO40) – Audience au Tribunal administratif – le rapporteur public invite le tribunal à annuler l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2020 pour défaut de procédure contradictoire en méconnaissance de l'article L.121-1 du code des relations entre le public et l'administration.

27 09 : Barcelonne du Gers – Commission Locale de l'Eau du SAGE Adour Amont – - Georges Cingal a représenté la SEPANSO - Synthèse pédagogique (20 pages) - L'état des lieux - diagnostic complet (env. 200 pages) est téléchargeable avec le lien suivant : https://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/SAGE_Adour_amont/Instances/EdL-Diag_SAGErevise_vCLE.pdf
En ce qui concerne l'intégration du Louts dans le périmètre du SAGE, l'état des lieux - diagnostic du Louts au regard des enjeux du SAGE est consultable au lien suivant : https://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/SAGE_Adour_amont/Instances/EdL_LoutsVCLE.pdf

28 09 : Parentis en Born – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Étangs littoraux Born et Buch » - Commission Locale de l'Eau n° 26 – Jean-Marc Vigneaux a représenté la SEPANSO.

29 09 : Ygos Saint-Saturnin – Arrêté DDTM/MAP/BAJEP/2023-1276 – Arrêté d'annulation de l'enquête publique préalable à une demande de défrichement pour l'édification d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'environ 26 hectares – L'arrêté indique « Pour des raisons de procédure, l'enquête publique.... est annulée » - La SAS SOLFERA a demandé le retrait. On ne nous dit pas pour quelle raison. On pense que le projet était incompatible avec le PLUi Pays morcenais. L'annonce a été publiée par Sud-Ouest le 07/10/2023.

30 09 : Pouillon – Instance 2201994-3 – La SEPANSO s'adresse au Tribunal administratif pour demander un transport sur les lieux afin que le rapporteur et les juges puissent apprécier objectivement la situation

Documents :

Coléoptères coprophages (Bousiers) de Nouvelle Aquitaine, 36 pages
https://www.entomo-na.org/atlas/static/custom/images/pdf/GUIDE-COLEOPTERES-web.pdf

Clé de détermination des gros bousiers de Nouvelle Aquitaine, 7 pages
https://www.entomo-na.org/atlas/static/custom/images/pdf/Cle-coprophages.pdf

Protéger les cultures par la diversité végétale – A. Tibi, V. Martinet, A. Vialatte (coord) – Versailles, Éditions Quae, 132 pages (téléchargement gratuit)

Pacte en faveur des haies, 16 pages – Gouvernement (France, nation verte)
https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7113547764570931200/

Journée à l'attention des élus en charge de la GEMAPI (28/04/2023), synthèse des débats, 31 p.
https://eau-grandsudouest.fr/sites/default/files/2023-09/Synth%C3%A8se%20journee%20GEMAPI%20v4%20%282%29.pdf

La réutilisation des eaux usées en Occitanie, 32 pages
https://www.laregion.fr/IMG/pdf/f/5/a/cahier_methodo_web.pdf

Communauté de communes MACS – séance du 28 septembre 2023 – PV officiel : 796 pages
https://www.cc-macs.org/fileadmin/publication_actes_administratifs/Deliberations/2023/2023-09-28/20230928D06B_appro_MS_SCoT_loi_ELAN_publi.pdf

Instruction du Gouvernement du 16 septembre 2023 relative à la coordination en matière de politique de l'eau et de la nature et de lutte contre les atteintes environnementales - NOR : TREL2316338J – texte non paru au journal officiel -
https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45479